LETTRE N° 2
OCTOBRE 2012

Loir Regards sur le territoire médian & affluents

Edito

Frédéric TRICOT
Président du SieraVL,
Vice-Président de la CLE du SAGE Loir

Voilà plusieurs mois que les agents du bureau d'étude retenue dans le cadre du volet ' milieux aquatiques 'du contrat territorial parcourent le terrain pour dresser un inventaire précis de ces milieux ainsi que des altérations présentes.

De nombreuses rencontres et réunions sont organisées sur l'ensemble du territoire pour ajuster ce diagnostic grâce aux connaissances et avis des élus et partenaires.

Pour affiner la connaissance du fonctionnement du Loir, en début d'année 2013, les vannages et clapets seront laissés ouverts ce qui permettra également d'entrainer une chasse des sédiments qui s'accumulent.

Malgré des moyens financiers très restreints, des actions telles que la sensibilisation des scolaires ou la lutte contre les espèces invasives se mettent progressivement en place.

La Directive Cadre sur l'Eau impose aux états européens d'atteindre le bon état des eaux et des rivières en 2015. Au-delà de la qualité de l'eau des nappes souterraines et des rivières, la réglementation demande la restauration des milieux aquatiques pour préserver et favoriser les espèces animales et végétales vivant dans ces milieux.
Pour atteindre ces objectifs et respecter les délais un travail important reste à accomplir. C'est pourquoi les collectivités ont choisi de se regrouper autour d'un projet concerté : le Contrat Territorial de Bassin « Loir médian et affluents ».

Le Contrat Territorial, la première étape validée

Pré-diagnostic

Le pré-diagnostic, conduit par le bureau d'études Hydro-Concept, a mis en évidence les principaux dysfonctionnements des cours d'eau à partir des informations connues et de quelques visites sur le terrain.
Ce 1er travail montre également l'atout sans pareil du territoire : une importante diversité de cours d'eau et de milieux, du Perche à la Beauce, en passant par la Vallée du Loir…
En effet les types de roches, de formations géologiques, conditionnent le relief (pentes, largeurs de cours d'eau) et jouent un rôle important dans la variété de cours d'eau. On a des rivières plus ou moins dynamiques, qui transportent plus ou moins de matériaux.

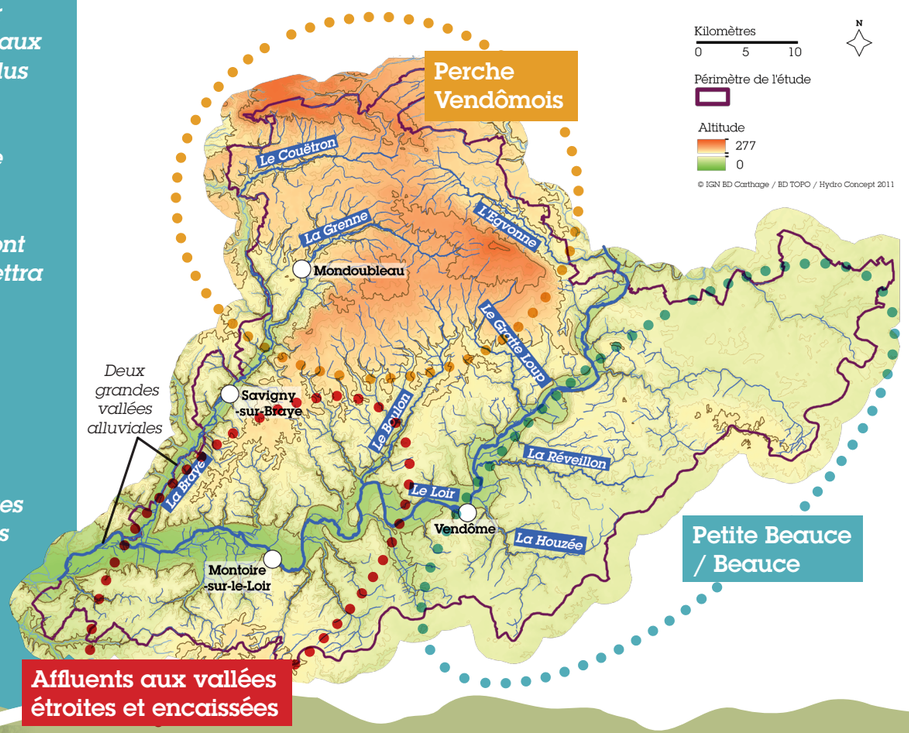

" une importante diversité de cours d'eau et de milieux "

Une démarche s'inscrivant dans la durée mais d'ores et déjà des rencontres et des actions

Pêche d'invertébrés, ruisseau de Fargot

▪ À la découverte des milieux humides

Durant l'année scolaire 2011/2012, plus de 500 enfants ont participé aux animations autour des milieux humides. Ces interventions réalisées par ***Perche Nature*** ont ainsi rassemblées 11 écoles : Selommes, Fréteval, Vendôme, St-Hilaire-la-Gravelle, Naveil, La Ville-aux-Clercs, Villiers-sur-Loir, Montoire, Areines, Meslay, Thoré-la-Rochette.

▪ Action contre les espèces invasives

Le SieraVL a mis en place en 2011 une lutte collective contre les ragondins, espèce invasive actuellement classée nuisible en Loir-et-Cher. Les cages à fauves mises à disposition des piégeurs permettent un piégeage sélectif. Environ 730 ragondins et 70 rats musqués ont été piégés. Après Couture, Montoire, St-Martin-des-Bois, Naveil, la lutte se poursuit à l'automne sur Vendôme, Meslay, Areines, St-Ouen.

Les espèces invasives (animales et végétales) constituent la 2ème cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction des habitats. Les espèces sont considérées comme invasives lorsque leur pullulation produit des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes.

▪ Semaine des Rivières en Région Centre

Le SieraVL a proposé cette année des rencontres atypiques, telles que :
- L'opération de nettoyage du Loir en canoë des Roches-l'Evêque à Montoire-sur-le-Loir en partenariat avec l'association ***Ecol'Eau.***
- La visite « au pays des sources » autour du Gratteloup, en présence d'un hydrogéologue de l'association ***les amis des sources*** : la source de la fontaine de Montorçon à Pezou, les sources de Saint-Etienne et de Sainte-Radegonde, à Busloup.
- La rencontre avec M. Pasquier, historien, autour de l'ancienne papeterie de Montrieux sur l'histoire des moulins, le fonctionnement des systèmes hydrauliques, la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons).

Nettoyage du Loir en Canoë

Et la suite de l'étude « milieux aquatiques »

Pour définir les actions à mettre en place pour restaurer les cours d'eau, une équipe de techniciens a parcouru tous les cours d'eau et quelques fossés en notant précisément la nature des dysfonctionnements et en prenant des photographies. Le résultat de ce travail sera présenté fin 2012 pour une validation en 2013.
L'année 2013 sera consacrée à la définition des actions, en précisant leurs coûts, qui les portera et qui les financera.

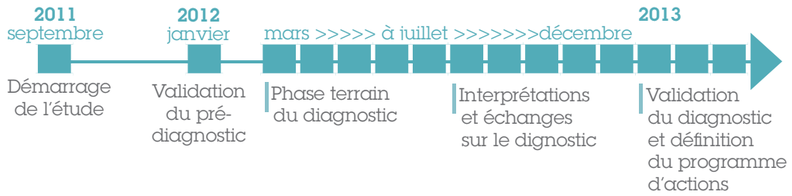

Acteurs

Une démarche partagée

L'implication de tous les acteurs

Parce que les propriétaires de berges, les habitants, les industriels, les agriculteurs… sont concernés par la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, le projet s'ouvre et se construit avec l'ensemble des acteurs.

> le comité de pilotage

Une instance (comité de pilotage) a été créée pour donner les orientations, suivre l'avancée du travail et prendre les décisions tout au long de l'élaboration du programme d'actions.
Elle se veut représentative et se compose d'élus, des services de l'état, de représentants des agriculteurs, des industriels, des pêcheurs, des kayakistes, d'associations locales…

> les commissions

Suivants la même composition mais cette fois plus élargies, quatre commissions, réparties géographiquement, se réunissent pour apporter des propositions et des remarques sur le projet.

> les élus

Enfin, les élus des communes ont déjà pu apporter leurs contributions lors des 10 rencontres du mois d'avril dernier, et le travail s'est poursuivi sur le terrain avec plusieurs rencontres dans les communes.

SieraVL
BP 20107 ▪ 41106 Vendôme Cedex
Contact technique : 02 54 89 47 50

Établissement public du ministère chargé du développement durable
agence de l'eau Loire-Bretagne
Région Centre
Vallée du Loir
Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir

Les cours d'eau, des milieux plein de vie!

Quelques exemples d'altérations sur notre territoire

Berges à nue sur le Gratteloup

Végétation des berges dégradée

à cause d'aménagements de berges et de coupes sévères des végétaux

alors que… la végétation

- stabilise les berges,
- diversifie le milieu et crée des habitats (caches pour les poissons),
- apporte de l'ombrage et donc évite le réchauffement de l'eau,
- piège et filtre les substances en provenance des terres environnantes.

Piétinement de berges sur la Cendrine

Fond du cours d'eau colmaté (dépôt de particules fines sur le fond)

à cause de rejets urbains, industriels et/ou agricoles, de piétinement des berges par le bétail, les particules se déposant au fond

alors que… le fond des cours d'eau

- abrite des plantes, des alevins, des insectes et invertébrés aquatiques lorsque le fond est varié : particules fines, sables, graviers, blocs rocheux,
- joue un rôle important sur les ressources alimentaires et en oxygène disponible.

Tracé du cours de l'Aigre modifié

Tracé du cours d'eau modifié

pour l'aménagement urbain, les voies de circulation, faciliter l'exploitation des terres cultivables

alors qu'avec un tracé naturel, plus ou moins sinueux,

- les vitesses d'écoulement et les profondeurs sont diversifiées : la capacité d'accueil de la faune et de la flore des milieux est augmentée,
- les courbes d'un cours d'eau permettent une dissipation de son énergie au fil de son cours, la création de milieux humides annexes, une diversification de la biodiversité,
- les courbes d'un cours d'eau permettent de ralentir l'eau par endroit, d'éviter ainsi les inondations, l'érosion des berges et de favoriser l'auto-épuration de l'eau.

Vannes levantes d'un ancien moulin

Continuité des cours d'eau perturbée

par la présence d'ouvrages (seuils, déversoirs…), notamment ceux non manœuvrés

alors qu'un écoulement libre des eaux des rivières assure

- l'oxygénation des eaux et leur autoépuration,
- une meilleure régulation des températures des eaux en période estivale,
- la circulation des sédiments et le déplacement des espèces aquatiques nécessaire à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Zones humides en bordure du Gratteloup

Surface des zones humides diminuée,

par le drainage des zones humides pour l'aménagement urbain, pour augmenter la surface de terres cultivables

alors que… la zone humide assure diverses fonctions

- atténuation des crues, soutien d'étiage : les milieux humides sont des « éponges naturelles » qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent progressivement,
- épuration de l'eau : « filtres naturels », elles absorbent une partie des matières polluantes qu'elles reçoivent et sont susceptibles de les dégrader,
- support de vie : les conditions hydrologiques et chimiques permettent un développement extraordinaire de la vie par développement d'espèces spécifiques et adaptées.

Le contrat territorial vise à restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau et des milieux aquatiques, à retrouver des habitats offrant un accueil de qualité pour les espèces qui y vivent.

Types d'actions possibles

L'entretien régulier et sélectif de la végétation

(arbres instables, exploitables).

L'abattage raisonné, l'élagage, et le recépage permettent un retour à la stabilité des arbres ainsi qu'un rajeunissement des troncs et des branches. L'implantation d'essences d'arbres et d'arbustes adaptées en choisissant des espèces locales et variées (ex : saule, frêne, aulne) offre un milieu riche et stable.

Aménagement d'abreuvoirs et mise en place de clôtures

en bordure de cours d'eau, au niveau des prairies dont les berges sont piétinées.

Ceci vise à limiter les descentes de bêtes au cours d'eau et ainsi limiter le piétinement du lit, le soulèvement des particules fines et le colmatage des substrats.

Abreuvoir aménagé, La Braye (72)

Mise en place de banquettes végétales

Elles permettent de diminuer la largeur du cours d'eau et de diversifier les écoulements afin de retrouver une dynamique (sinuosité, méandre, etc.).

Banquettes végétales, affluent de la Cisse

Droits et devoirs des riverains *

Tous les cours d'eau concernés par le Contrat Territorial « Loir médian et affluents » sont non domaniaux. En revanche, si le fond appartient aux propriétaires riverains, l'eau n'en demeure pas moins un patrimoine commun..

** D'après le code de l'environnement*

Droit de propriété

Chaque riverain est propriétaire des berges et de la moitié du lit du cours d'eau.

Droit à l'usage de l'eau

Les riverains ont l'usage de l'eau qui borde leur propriété. Toutefois, ils doivent respecter la législation en vigueur en termes de prélèvements.

Droit de pêche

Le riverain a le droit de pêcher dans la partie du cours d'eau qui lui appartient. Toutefois, ce droit ne l'acquitte pas de la taxe piscicole (carte de pêche) ni du respect de la réglementation.
En contrepartie de ces droits, le propriétaire riverain doit satisfaire à des obligations.

Obligation d'entretien

Le propriétaire est tenu à un entretien régulier des berges et du lit du cours d'eau qui lui appartiennent. Cet entretien a pour but de maintenir l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique. Il doit respecter la législation en vigueur en termes de travaux (typologie et volume). Il est également tenu d'entretenir ses ouvrages hydrauliques afin de garantir leur bon fonctionnement.

Obligation de protection

Avec son droit de pêche, le propriétaire est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

Libre circulation d'embarcation

L'eau étant patrimoine commun, la circulation d'engin nautique de loisirs non motorisé se fait librement. Un riverain ne peut donc en interdire le passage. Cependant, il ne peut être tenu responsable en cas de dommage (sauf fait avéré de sa responsabilité), la circulation étant aux risques et périls de celui qui la pratique.

À SAVOIR

Lorsqu'un riverain ne respecte pas ses obligations, les travaux nécessaires peuvent être effectués d'office par l'administration aux frais du propriétaire.

***Pour plus de renseignements,** n'hésitez pas à contacter le personnel technique du SieraVL : 02 54 89 47 50*